



La Présidente

Arrêté n° 2021-306 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU la Délibération CP 09-968 C du 22 octobre 2009 portant création de la Réserve Naturelle Régionale des Bruyères Sainte-Assise
- VU l'arrêté n°11-31 du 2 mars 2011 relatif à la constitution du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Bruyères Sainte-Assise (77)

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Bruyères Sainte-Assise (77) :

- **Monsieur Gilles BATAIL**, *conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSÉ

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr